



21 décembre 2015

## **Protection de la faune en hiver Création d'une plateforme d'échange sur les zones de tranquillité**

**(IVS). - En Valais, tous les milieux intéressés par la gestion et la conservation de la faune constatent que la pratique des activités hivernales est en fort développement. Elle peut mettre en péril la tranquillité de la faune dans ses quartiers d'hiver. A la veille de la saison hivernale, l'Etat du Valais, les guides et les accompagnateurs de montage lancent ensemble une plateforme d'échange pour limiter les dérangements de la faune en hiver. Le but est de responsabiliser les adeptes des sports d'hiver à adopter un comportement adéquat envers la faune. Cette démarche s'inscrit dans les objectifs du développement durable souhaité par le canton.**

La plateforme d'échange pour les zones de tranquillité de la faune est placée sous la direction du Service cantonal de la chasse, de la pêche et de la faune (SCPF). Elle réunit les représentants du Club Alpin Suisse (CAS) et ceux de la section Monte Rosa, l'Association Suisse des guides de montagne (ASGM), l'Association valaisanne des guides de montagne (AVGM), les accompagnateurs en montagne ASAM et les représentants du Service cantonal des forêts et du paysage (SFP). Ces acteurs travaillent désormais à l'unisson pour une prise en compte des intérêts de la faune, de la forêt et des activités hivernales en pleine nature. L'objectif prioritaire est donc de responsabiliser les adeptes des sports d'hiver afin qu'ils adoptent un comportement permettant à la faune de survivre à la rude période hivernale, tout en favorisant le rajeunissement des forêts de protection.

Désormais pour tout nouveau projet de zone de tranquillité homologuée (zone contraignante), le canton veillera à intégrer dans la procédure de consultation les acteurs de la montagne et les autres milieux intéressés.

Pour les zones de tranquillité recommandées (zones non contraignantes), une révision complète des périmètres définis en 2014 a été réalisée en 2015 avec les guides, le CAS et les accompagnateurs en montagne. Ce sont 145 zones de tranquillité recommandées par le canton qui ont été délimitées. Une carte interactive est à disposition du public sur le site du canton [www.vs.ch/scpf](http://www.vs.ch/scpf) ainsi que sur le site [www.respecter-cest-protéger.ch/](http://www.respecter-cest-protéger.ch/) de l'OFEV (Office fédéral de l'environnement).

Les membres de la nouvelle plateforme se réuniront régulièrement pour effectuer le bilan de l'année écoulée, définir les attentes de chacun, faire le point sur les projets planifiés ou en cours et convenir du contenu de l'information du public. Différentes actions d'information commune du public seront programmées au courant de l'hiver 2015-2016. Sans prêter l'attractivité du Valais pour les activités en nature, il s'agira de partager une vision positive du difficile équilibre entre activités humaines et conservation des espèces.

### **Note aux rédactions**

Les informations complémentaires seront données pour chacune des associations et des services de l'Etat concernés par les personnes de référence nommées ci-après.



**Pour le Service cantonal de la chasse, de la pêche et de la faune :**

Peter Scheibler, chef de service  
027/606 70 05 ou le 079/355 39 03  
[peter.scheibler@admin.vs.ch](mailto:peter.scheibler@admin.vs.ch)

Yvon Crettenand, biologiste  
027/606 70 11 ou 079/355 39 15  
[yvon.crettenand@admin.vs.ch](mailto:yvon.crettenand@admin.vs.ch)

**Pour le service des forêts et du paysage :**

Olivier Guex, chef de service  
027/606 32 05  
[Olivier.guex@admin.vs.ch](mailto:Olivier.guex@admin.vs.ch)

Christian Pernstich, adjoint au chef de service  
027/606 32 35  
[Christian.pernstich@admin.vs.ch](mailto:Christian.pernstich@admin.vs.ch)

**Pour l'Association Valaisanne des Guides de Montagne :**

Hanspeter Berchtold  
027/927 10 87 OU 079/488 10 87  
[hp.berchtold@4000plus-vs.ch](mailto:hp.berchtold@4000plus-vs.ch)

**Pour l'association Suisse des guides de Montagne :**

Pierre Mathey  
079/330 14 11  
[pierre.mathey@4000plus.ch](mailto:pierre.mathey@4000plus.ch)

**Pour l'Association Suisse des Accompagnateurs en Montagne (ASAM)**

Jean-Luc Lugon, Section Valais romand  
079/244 41 62  
[randoplus@netplus.ch](mailto:randoplus@netplus.ch)

Salzmann Ewald, ASAM Sektion Oberwallis  
079/354 83 20  
[ewald.salzmann@bluewin.ch](mailto:ewald.salzmann@bluewin.ch)

**Pour le CAS et la Section Monte Rosa :**

François Dufour  
027/322 00 25 ou 079/653 58 49  
[dufour@slf.ch](mailto:dufour@slf.ch)

**Centrale du CAS:**

René Michel, ressortleiter Environnement CAS  
079/465 65 61  
[rmichelschwabu@bluewin.ch](mailto:rmichelschwabu@bluewin.ch)

Philippe Waeger  
Chef de secteur Environnement, Centrale CAS  
031 370 18 62  
[philippe.waegersac-cas.ch](mailto:philippe.waegersac-cas.ch)